



REPRISE DE SALARIE entreprise nettoyage

Par **POLLUX14**, le **19/12/2016** à **17:34**

Bonjour,
l'entreprise où je travaille a un contrat avec une entreprise de nettoyage "classique". Nous envisageons de faire appelle à une esat pour les travaux de nettoyage. Sommes nous obligés de reprendre les salariés de la première entreprise?
Merci de votre retour.

Par **morobar**, le **20/12/2016** à **09:32**

Bonjour,
La disposition conventionnelle relative à la reprise du personnel en place (sous conditions) ne concerne que la nouvelle entreprise de la même branche et non l'entreprise cliente.